



Secteur Consommation

ENQUÊTE RENTRÉE SCOLAIRE EN 6ème

2018 – 2019

17 Août 2018

Contacts: Charly HEE 06.62.44.11.05
Jamy BELKIRI 06.15.54.90.37



WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG/RS_2018



@Familles2France

La Fédération nationale Familles de France tient à remercier l'ensemble de ses bénévoles qui se sont mobilisés pour mener cette enquête.

SOMMAIRE

1. Qui sommes-nous ?	4
1.1 Vue d'ensemble	4
1.2 Une association agréée de défense des consommateurs	5
2. Comment l'enquête est-elle conduite ?	6
3. Résultats de l'enquête 2018	8
3.1 Évolution par rapport à la rentrée 2017	9
3.2 Analyse par catégorie de produits	10
3.3 Analyse par circuit de distribution	11
4. Qualité de l'accueil en magasin	12
5. Résultats de l'enquête 2018 sur internet	13
6. Conseils pour l'achat de fourniture sur internet	14
6.1 Nos conseils pour commander en ligne	15
6.2 L'affichage des prix HT et TTC	17
7. Conseils pour limiter les frais de la rentrée	18
8. Fournitures de la rentrée scolaire 2018-2019	19
8.1 Les fournitures scolaires de la rentrée	19
8.2 Les nouveautés de la rentrée	20
8.3 Les fournitures scolaires écologiques	21
8.3 Les cartables : faites le bon choix	23
9. L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) 2018	26
9.1 L'allocation de rentrée scolaire	26
9.2 Paiement	27
9.3 Toutes les aides à la scolarité	29
10. Les effectifs de la rentrée 2017	30
10.1 Les effectifs	30
10.2 Quelques tendances à souligner	30
11. Apprendre autrement : « Plan mercredi » et « Un livre pour les vacances »	32
12. Annexes	34
12.1 ANNEXE 1 : Liste des 45 articles de l'enquête	34
12.2 ANNEXE 2 : Nombre d'enquêtes par département	35

1. Qui sommes-nous ?

1.1 Vue d'ensemble

Issue de la fusion de 4 mouvements familiaux en 1947, Familles de France est un mouvement associatif familial généraliste libre de tout lien politique confessionnel et syndical qui participe à la défense des intérêts de la famille. Reconnu d'utilité publique en 1935, le mouvement intervient également pour la défense des consommateurs et des usagers de santé.

Familles de France est agréée :

- Organisation nationale de défense des consommateurs depuis 1975 ;
- Association nationale d'éducation populaire depuis 1982 ;
- Organisme de formation depuis 1991 ;
- Association d'usagers du système de santé depuis 2016.

Le mouvement est implanté dans **69 départements** et représente plus de **40 000 familles** dans **50 fédérations** et **239 associations** de Métropole et d'Outre-mer.

Familles de France conjugue différents niveaux de représentations et d'actions :

- **Les associations locales** proposent des services sur le terrain,
- **Les fédérations nationale et départementales** animent le réseau et assurent les représentations.

Familles de France est également affiliée à l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et membre du Haut Conseil de la famille de l'enfance et de l'âge (HCFEA) et du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE).

Familles de France est membre fondateur de France Assos Santé (UNAASS).

1.2 Une association agréée de défense des consommateurs

En tant qu'association agréée de défense des consommateurs, Familles de France participe à la défense des intérêts collectifs et individuels des consommateurs à travers trois axes :

- **L'information des consommateurs** : Nous publions régulièrement des articles sur les droits des consommateurs afin d'informer et de prévenir les litiges. Nous disposons de plusieurs canaux d'informations :
 - Site internet relayé par les réseaux sociaux (www.familles-de-france.org, [Twitter](#) et [Facebook](#)) ;
 - Journal numérique bimensuel, « [Le cercle des familles](#) » ;
 - Documentation : fiches pratiques, brèves, articles d'actualité ;
 - Presse : Télévision avec le Consomag et le rendez-vous annuel sur la rentrée scolaire, émissions de radio locales, etc.
- **La résolution des litiges** : Notre réseau dispose de près de 75 permanences consommation animées par nos bénévoles régulièrement formés (plus de 10 formations juridiques par an) et soutenus par nos juristes. Nos associations locales mènent également des campagnes d'information et de sensibilisation du consommateur et disposent d'une expertise en matière de logement et de surendettement.
- **La représentation politique et technique** : Dans une philosophie de concertation, nous sommes consultés et représentés tant auprès des instances officielles (DGCCRF, Cour des comptes, Sénat, etc.) que des organisations professionnelles (secteur bancaire, automobile, télécom, alimentation, etc.). Ces représentations nous permettent ainsi de faire valoir nos positions dans l'intérêt du consommateur.

28, Place Saint Georges 75009 Paris
01 44 53 45 90
accueil@familles-de-france.org

2. Comment l'enquête est-elle conduite ?

Pour la 34^{ème} année consécutive, Familles de France a réalisé son enquête sur le coût de la rentrée scolaire pour un enfant entrant en 6^{ème}.

L'objectif de cette enquête est triple :

- **Suivre l'évolution du coût** de la rentrée au fil des années sur l'ensemble des circuits de distribution physique (hypermarchés, supermarchés et magasins spécialisés) et numérique (e-commerce) ;
- **Conseiller** les familles pour l'achat des fournitures scolaires ;
- **Veiller** au bon rapport qualité-prix des articles.



Le mode de réalisation de l'enquête est inchangé depuis l'origine. Depuis la première quinzaine de juillet, des adhérents bénévoles de Familles de France relèvent dans leur ville respective et dans chaque circuit de distribution, le prix des articles de rentrée, suivant une liste type préétablie (Annexe 1).

Cette liste type est composée de **45 références scolaires** réparties comme suit :

- 17 fournitures papetières ou de classement (cahiers, classeurs, ...)
- 25 fournitures non papetières (équipement de la trousse, cartable, calculatrice, ...)
- 3 articles de sport (un jogging, une paire de chaussures de sport, deux paires de chaussettes)

Nous demandons aux enquêteurs de respecter scrupuleusement la désignation de l'article et de relever le prix de la référence correspondant au bon rapport qualité prix, pour une durée d'utilisation d'au moins 1 an.

Chaque année, nous pondérons nos résultats selon deux critères, les catégories de magasins et la répartition de la population sur l'hexagone :

Le prix moyen, de notre liste, obtenu pour chaque catégorie de magasin est ainsi ventilé :

- Hypermarchés : 48%
- Supermarchés et magasins de proximité : 32%
- Magasins spécialisés : 20%

De même, le prix moyen obtenu en Ile de France et dans le reste de la France est également ventilé conformément à la répartition de la population sur le territoire français :

- Ile-de-France : 18%
- Reste de la France : 82%

Le coût de la rentrée ainsi déterminé prend en compte la variation des prix à la consommation mais également, dans la limite du cadre fixé par la liste des 45 articles, l'évolution de l'offre en rayon et la perception relative que chacun peut avoir du bon rapport qualité prix.

Cette année, nous avons reçu 216 enquêtes provenant de 29 départements et réparties comme suit :

- 71 magasins spécialisés
- 68 supermarchés et grands magasins¹
- 83 hypermarchés²
- 15 enseignes e-commerce

L'enquête en quelques chiffres :

- 216 enseignes visitées
- 9072 prix relevés
- 29 départements concernés
- Plus de 200 familles mobilisées

¹ Cette catégorie concerne les magasins dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2 500 m² et les magasins populaires de centre-ville tel que Monoprix

² Les hypermarchés ont une surface de vente supérieure à 2 500 m².

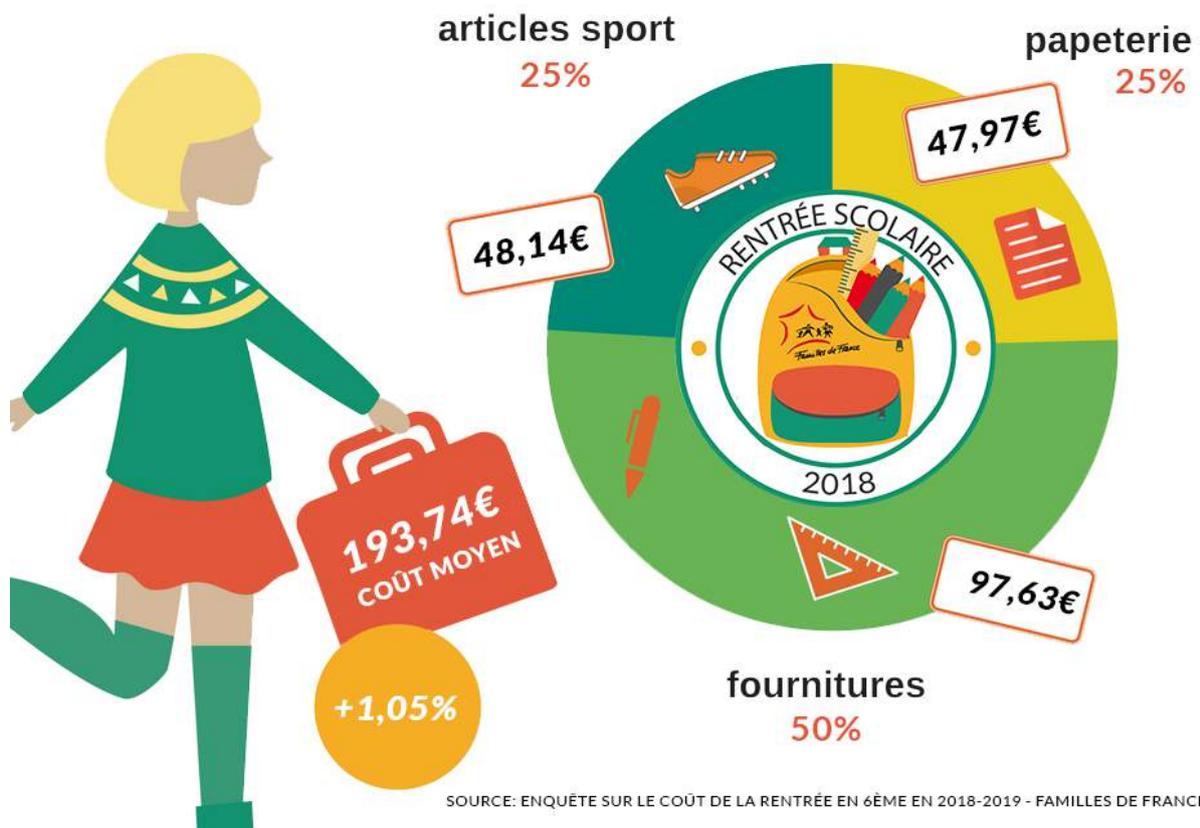
3. Résultats de l'enquête 2018

Le coût de la rentrée scolaire 2018 s'élève à 193,74€ soit une augmentation de 1,05 % par rapport à l'année antérieure (191,73€).

La hausse du coût moyen de la rentrée en 6^{ème} en 2018 progresse donc de 2,01 € par rapport à 2017.



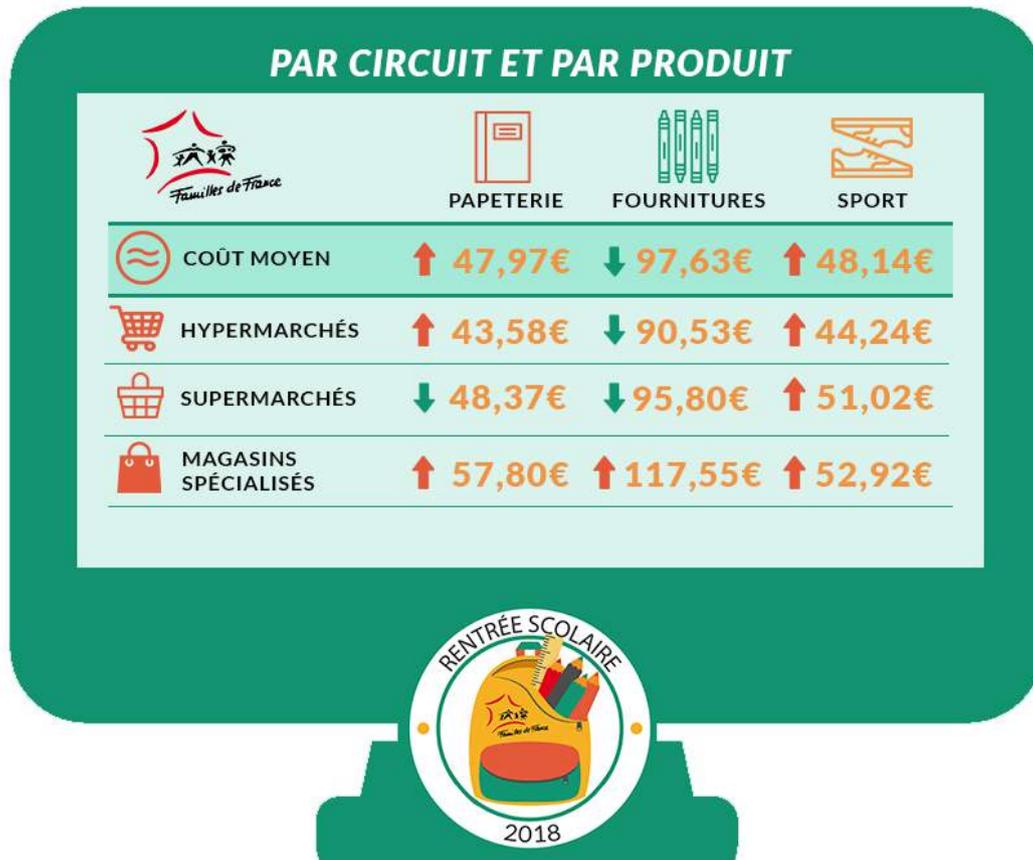
COÛT DE LA RENTRÉE SCOLAIRE EN SIXIÈME 2018-2019



3.1 Évolution par rapport à la rentrée 2017

- Pour rappel, le coût de la rentrée scolaire en 2017 pour un enfant en 6^{ème} s'élevait à 191,73€ et 190,24€ en 2016.

COÛT DE LA RENTRÉE SCOLAIRE EN SIXIÈME 2018-2019



- **Pourcentages d'évolution** par circuit de distribution et catégorie de produits.



POURCENTAGES D'ÉVOLUTION

PAR CIRCUIT DE DISTRIBUTION ET CATÉGORIE DE PRODUITS

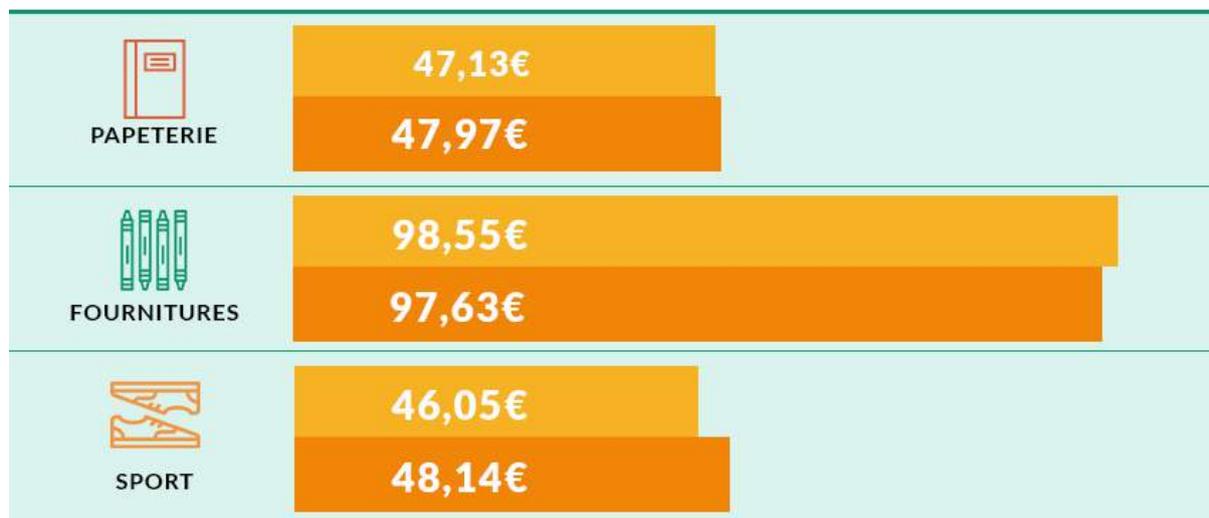
	PAPETERIE	FOURNITURES	SPORT	TOTAL
COÛT MOYEN	+1,77%	-0,92%	+4,54%	+1,05%
HYPERMARCHÉS	+2,4%	-1,52%	+2,8%	+0,45%
SUPERMARCHÉS	-1,47%	-2,68%	+2,28%	-1,51%
MAGASINS SPÉCIALISÉS	+5,11%	+2,57%	+12,12%	+5,3%

SOURCE: ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA RENTRÉE EN 6ÈME EN 2018-2019 - FAMILLES DE FRANCE

3.2 Analyse par catégorie de produits



COMPARATIF COÛT DE LA RENTRÉE 2018 ET 2017 PAR CATÉGORIE DES PRODUITS



SOURCE: ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA RENTRÉE EN 6^{ÈME} EN 2018-2019 - FAMILLES DE FRANCE

■ 2018 ■ 2017

- Le poste « fournitures papetières et de classement » augmente de 1,77% pour s'établir à un montant de 47,97 €

Le poste « fournitures papetières et de classement » s'élève à 47,97 € en moyenne et diffère selon le type de magasin : 43,58 € en hypermarchés, 48,37 € en supermarchés et 57,80 € en magasins spécialisés. Après avoir subi une forte augmentation en 2016 (+2,5 %), ce poste a faiblement diminué en 2017 (-1,5%) et connaît en 2018 une augmentation 1,77 %.

- Le poste « fournitures non papetières » s'établit à 97,63 €, soit une baisse de 0,92 % par rapport à 2017.

Le montant des fournitures non papetières s'élève à 90,53 € en hypermarchés, 95,80 € en supermarchés et à 117,55 € en magasins spécialisés. Nous constatons une baisse de ce poste en hypermarchés (-1,52%) et supermarchés (-2,68%), contrebalancée par une hausse en magasins spécialisés (+2,57%).

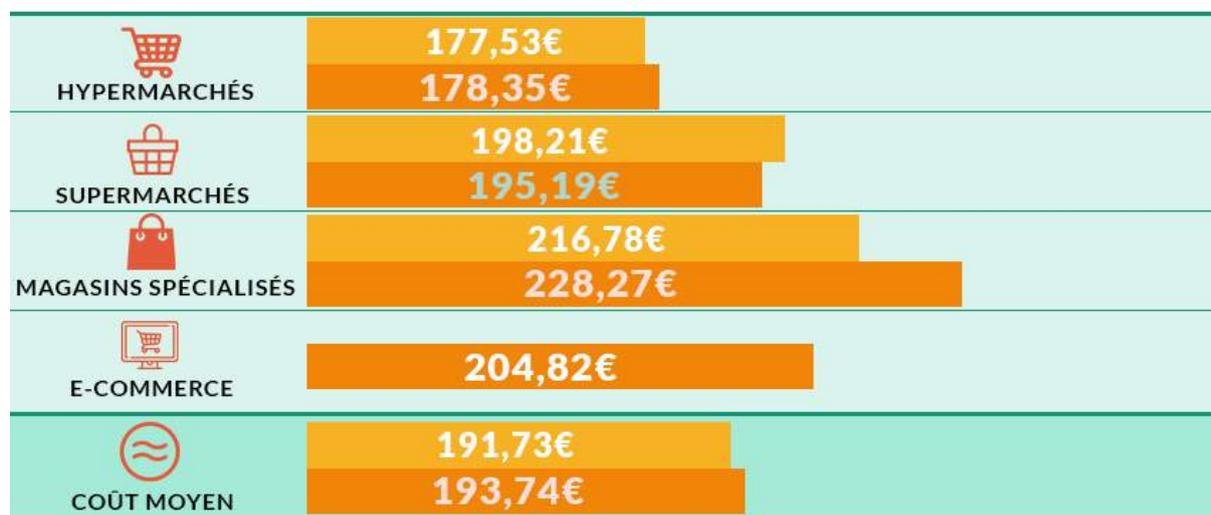
- Le poste « articles de sport » s'élève à 48,14 €, soit une augmentation de 4.54 %

Le coût moyen est de 44,24 € en hypermarchés, 51,02 € en supermarchés et 52,92 € en magasins spécialisés. Il s'agit du poste ayant subi la plus forte augmentation (+4,54%), poursuivant celle constatée en 2017 (+3,39% par rapport à l'année 2016).

3.3 Analyse par circuit de distribution



COMPARATIF COÛT DE LA RENTRÉE 2018 ET 2017 PAR CIRCUIT DE DISTRIBUTION



SOURCE: ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA RENTRÉE EN 6^{ÈME} EN 2018-2019 - FAMILLES DE FRANCE

■ 2018 ■ 2017

- Dans les hypermarchés, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant en 6^{ème} en 2018 est de 178,35 €, soit une augmentation de 0,45 % par rapport à 2017 (177,53%).

Le prix moyen du poste « fournitures papetières » en hypermarchés a augmenté de 2,4%, tandis que le prix moyen du poste « fournitures non papetières » a diminué de 1,52% alors que celui du poste « vêtements » a subi une hausse de 2,8%.

- Dans les supermarchés, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant en 6^{ème} est de 195,19€ soit une diminution notable de 1,51% par rapport à 2017 (198,21€).

Le coût du poste des « fournitures papetières » en supermarchés a diminué de 1,47 % pour se situer à 48,37€ contre 49,09 € en 2017. Le poste des fournitures non papetières a diminué de 2,68 % en 2018 tandis que le prix du poste « vêtements » augmente de 2,28%.

- En magasins spécialisés, le coût moyen de l'équipement pour un enfant entrant en 6^{ème} est de 228,27 € soit une augmentation de 5,3% par rapport à 2017 (216,78€).

Le prix moyen du poste des « fournitures papetières » connaît une hausse de 5,11% et celui des « fournitures non papetières » augmente de 2,57 %, tandis que celui des « vêtements de sport » progresse fortement de 12,12% pour atteindre 52,92 €

A noter que cette augmentation doit être relativisée par le constat que nos bénévoles ont, tout comme l'année dernière, relevé des articles de sport de meilleure qualité et donc plus onéreux.

4. Qualité de l'accueil en magasin

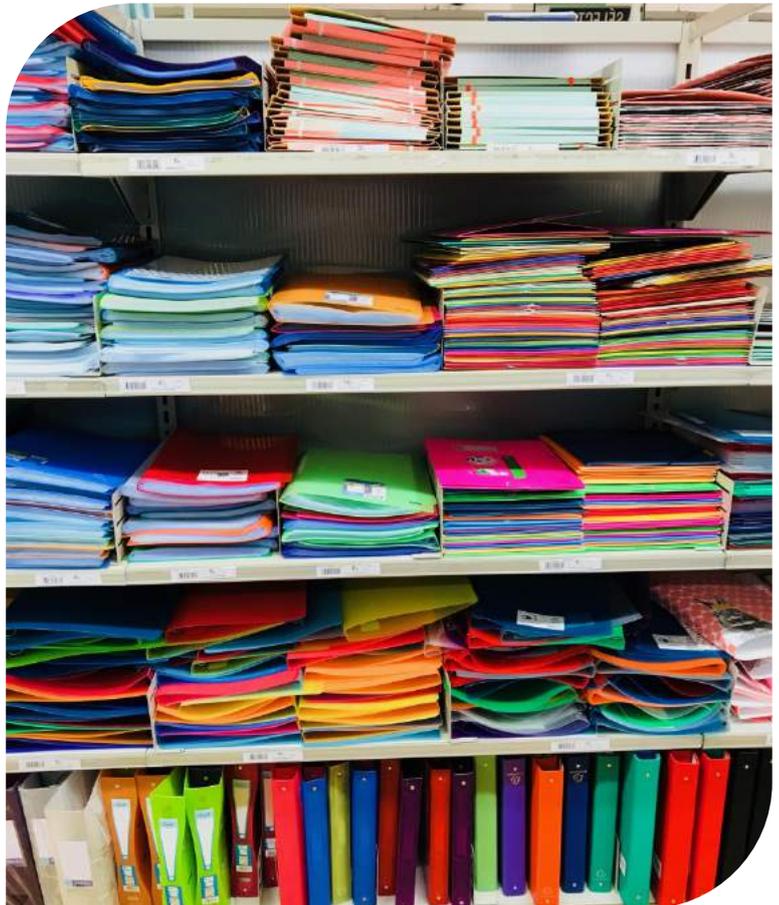
Familles de France a mené cette année encore une enquête sur la qualité de l'accueil en magasin et sur le respect d'un affichage correct des prix. L'enquête a été réalisée auprès des mêmes magasins visités pour les relevés de prix.

- **Y a-t-il du personnel disponible en rayon pour aider les consommateurs ?**

49 % des enquêteurs ont estimé que le personnel était disponible pour les conseiller, contre 45% en 2017.

- **L'affichage du prix pour chaque catégorie d'article est-il correctement affiché ?**

88 % des enquêteurs ont trouvé que l'affichage du prix était satisfaisant contre 33% en 2017. Attention car le professionnel se doit d'être vigilant et doit afficher correctement ses prix sous peine d'être sanctionné.



- **L'affichage des prix, lorsque celui-ci est correctement affiché, est-il suffisamment lisible ?**

66 % des enquêteurs interrogés trouvent l'affichage des prix correctement lisible, contre 64% en 2017. Attention, en cas d'erreur sur les prix, les professionnels doivent faire payer le prix affiché au consommateur.

- **Le repérage en rayon est-il facilité par une signalétique particulière ?**

Les enquêteurs Familles de France sont 49% à nous indiquer que des magasins mettent en place une signalétique spécifique pour la rentrée scolaire dans leurs rayons contre 61% en 2017.

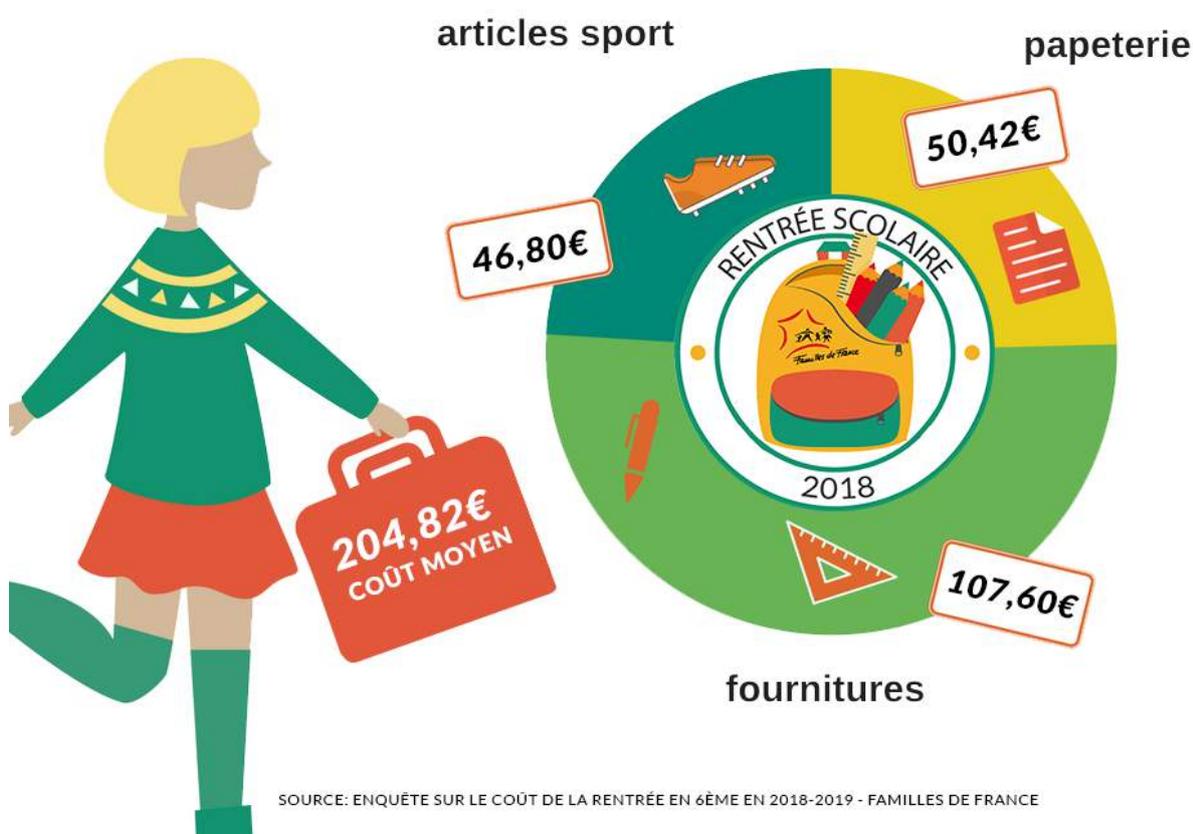
5. Résultats de l'enquête 2018 sur internet

Pour la première année, Familles de France a mené son enquête auprès des enseignes de e-commerce. Afin de ne pas atteindre la cohérence de l'enquête auprès des enseignes physiques effectuée pour la 34^{ème} année consécutive, le résultat de l'enquête internet a été dissocié.

Le coût de la rentrée scolaire 2018, exclusivement mené sur internet s'élève à **204,82€**



COÛT DE LA RENTRÉE SCOLAIRE EN SIXIÈME E-COMMERCE



6. Conseils pour l'achat de fourniture sur internet

LES ACHATS DE FOURNITURES SUR INTERNET



De plus en plus de familles sont séduites par l'achat de fournitures scolaires sur internet. Si ce mode d'achat peut être plus commode et parfois source d'opportunités, encore faut-il prendre quelques précautions pour éviter tous désagréments.

1 LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- Les CGV sont à proprement parler le contrat de vente. Elles comportent toutes les modalités de la vente. Le fait de cocher la case d'acceptation des CGV vous les rend opposables et vous ne pourrez pas les dénoncer par la suite ou dire que vous n'en avez pas été informé.
- Elles sont un bon indice sur la fiabilité et le sérieux du site : des CGV bâclées, écrites dans un mauvais français doivent vous faire douter.



2 LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ARTICLE

- La particularité du e-commerce est que vous ne pouvez pas vous saisir de l'article pour le toucher, le voir et apprécier ses caractéristiques.
- Il est donc indispensable de bien lire les caractéristiques de l'article afin de vous assurer que celui-ci correspond à celui que vous souhaitez acheter.



3 LES DÉLAIS DE LIVRAISON

- Ils sont obligatoirement indiqués dans les CGV et souvent rappelés au moment de passer la commande sous la forme d'une date de livraison.
- En cas de retard de livraison, le consommateur peut résoudre le contrat par écrit (LRAR) après avoir adressé au professionnel une mise en demeure infructueuse de s'exécuter.



4 LES FRAIS DE LIVRAISON

- Bien que de plus en plus de sites internet livrent sans frais, il est fondamental de vérifier si des frais supplémentaires ne sont pas à rajouter.
- En cas de frais supplémentaire, le professionnel a l'obligation de vous en informer avant la vente.



5 LA QUANTITÉ VENDUE

- Certains articles, d'autant plus en période de rentrée scolaire, sont vendus par lot tandis que d'autres sont vendus à l'unité. N'hésitez pas à lire les caractéristiques pour vérifier ce point.
- Le prix d'achat unitaire peut être divisé par deux ou trois en cas d'achat par lot.

6 LES MENTIONS LÉGALES

- Elles sont obligatoires sur tous les sites internet vendant des produits et services en France. Elles permettent de connaître le nom de la société détentrice du site, son numéro SIREN, l'adresse du siège social, etc.
- Méfiez-vous d'un cybermarchand qui ne dispose pas de mentions légales car en cas de problèmes vous n'aurez pas forcément d'interlocuteur à contacter.



7 L'ÉTAT DE LA MARCHANDISE LIVRÉE

- À réception de la marchandise livrée, il est important de vérifier l'état de l'emballage et celui de la marchandise.
- Si le produit arrive endommagé ou ne correspond pas à votre commande, vous disposez de plusieurs garanties.



8 LE DROIT DE RÉTRACTATION

- Vous disposez de 14 jours à compter de la livraison du bien pour revenir sur votre décision, sans avoir à le justifier.
- Utilisez le formulaire de rétractation qui vous est obligatoirement fourni par le professionnel. Mais une rétractation sur papier libre, clairement explicite sur la volonté de se rétracter, a la même valeur.



6.1 Nos conseils pour commander en ligne

De plus en plus d'occasions (Noël, fête des mères, des pères, Saint Valentin...) se présentent aux consommateurs, la rentrée scolaire ne fait pas défaut à cette possibilité. Toutefois, commander sur internet n'est parfois pas sans risque et sans mauvaise surprise.

Voici donc nos conseils pour surfer et commander en toute sérénité et toute responsabilité :

▪ **Etre attentif aux Conditions Générales de Vente**

Que cela soit en période de rentrée scolaire ou le reste de l'année, il est impératif de lire les CGV (Conditions générales de vente) et ce pour plusieurs raisons :

Elles constituent à proprement parler le contrat de vente. Au moment du paiement, le fait de cocher la case qui vous demande si vous avez pris connaissance des CGV et si vous les avez acceptées, vous rend opposable les dispositions des CGV. Vous ne pourrez pas par la suite dénoncer ces CGV ou dire que vous n'en étiez pas informé.

Elles peuvent être un bon indice sur la fiabilité et le sérieux du site. Des CGV bâclées, peu claires, dans un (très) mauvais français (faute d'orthographe, de syntaxe et de grammaire) doivent vous faire douter du sérieux du site internet. S'il vous arrive de surfer sur un tel site, évitez de commander, vous pourriez avoir de mauvaises surprises.

▪ **Etre attentif aux mentions légales du site internet**

Les mentions légales sont obligatoires sur tous les sites internet vendant des produits et des services en France. Elles permettent de connaître le nom de la société détentrice du site internet, son numéro SIREN, l'adresse de son siège social ; parfois même un numéro de téléphone, une adresse email pour contacter directement le service client.

Méfiez-vous d'un site internet qui ne dispose pas de mentions légales. En cas de problème (défaut de livraison, marchandise non conforme etc.), qui allez-vous contacter si vous ne disposez pas de ces informations ?

▪ **Etre attentif aux délais de livraison ou à la date de livraison**

Les délais de livraison sont toujours indiqués dans les CGV (raison de plus pour les lire).

Ils sont aussi souvent affichés par le professionnel sur la page principale du site et au moment de passer la commande finale.

Il s'avère qu'au moment du paiement ce ne sont plus les délais qui sont indiqués mais souvent une estimation de la date à laquelle vous serez livrés (par exemple : entre le mardi 14 et le vendredi 17 août 2018).

Il faut savoir qu'en cas de manquement du professionnel à son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date prévue, le consommateur peut résoudre le contrat, par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception ou email), si, après avoir enjoint le professionnel d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Cela signifie qu'en cas de retard de livraison, il faut d'abord demander au professionnel de procéder à la livraison dans un délai raisonnable et s'il ne s'exécute pas, il est à ce moment-là possible de demander la résolution du contrat.

- **Etre attentif aux frais de livraison**

Il s'agit d'un point qui ne prête pas à vérification puisque de plus en plus de sites internet livrent sans frais. Cependant, tous ne le font pas. C'est pourquoi, il est indispensable de vérifier avant tout paiement de la commande si des frais de livraison ne sont pas à rajouter sur le montant total de la commande.

Si des frais supplémentaires s'appliquent (frais de dossier, frais de livraison, frais de transport, etc.), le professionnel se doit de vous en informer avant la vente.

- **Etre attentif aux prix affichés (TTC ou HT)**

Les prix des produits ou services disponibles à la vente doivent être visibles, lisibles et compréhensibles, exprimés en euros et toutes taxes comprises.

L'information sur les prix est obligatoire quelles que soient les formes de vente : en magasin, à distance (correspondance, téléachat, internet), hors établissement commercial (à domicile, dans les lieux inhabituels de vente, etc.).

Le professionnel a l'obligation d'informer le consommateur avant la conclusion du contrat de vente : Il doit être en mesure de connaître le prix qu'il aura à payer sans être obligé de le demander. Le professionnel peut procéder par voie de marquage, étiquetage, affichage ou par tout autre procédé approprié.

- **Etre attentif à la quantité vendue**

Certains articles et d'autant plus en période de rentrée scolaire sont vendus par lot, tandis que d'autres sont vendus à l'unité. N'hésitez pas à lire la présentation de l'article afin de vérifier s'il est vendu seul ou en lot. Le prix d'achat unitaire peut être divisé par deux ou trois en cas d'achat par lot.

- **Etre attentif aux caractéristiques de l'article (taille, dimension, textile, poids...)**

La particularité d'internet est qu'il n'est pas possible de se saisir de l'article pour le toucher, le voir et apprécier ses caractéristiques.

C'est pourquoi, il est fondamental de bien lire les caractéristiques de chaque article afin que celui-ci corresponde à celui que vous entendez acheter.

6.2 L'affichage des prix HT et TTC

Lors des simulations de commande sur les sites internet, une pratique nous a interpellés : celle d'indiquer en premier lieu le prix hors taxe des produits.

En effet, sur l'un des sites internet, nous avons pu constater qu'en premier apparaissait le prix hors taxe puis qu'il fallait faire la manipulation de cliquer sur l'article en question pour trouver le prix toutes taxes en petit en dessous du prix hors taxe bien mis en avant.

Nous rappelons à ces professionnels possédant ces sites internet que les prix fixés doivent être exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC), qu'ils doivent toujours informer les consommateurs du prix fixé avant la conclusion de la vente, sans que ces derniers soient obligés de le demander. Si des frais supplémentaires s'appliquent (frais de dossier, frais de livraison, frais de transport, etc.), le consommateur doit aussi en être informé avant la vente.

Bien que cette pratique ne contrevienne pas clairement à l'obligation d'affichage du prix TTC, elle peut créer une confusion dans l'esprit des parents préparant âprement la rentrée des classes et qui, habitués à voir les prix TTC et pensant faire une bonne affaire, peuvent se précipiter à acheter ces articles et peuvent constater au moment du paiement que la TVA est ajoutée, gonflant ainsi la note.

C'est pourquoi, la Fédération nationale de Familles de France souhaite rappeler aux parents et consommateurs, l'importance de bien regarder les prix avant de valider toute commande, d'autant plus sur internet, lieu où l'achat se fait plus facilement.

7. Conseils pour limiter les frais de la rentrée

CONSEILS POUR LIMITER LES FRAIS DE LA RENTRÉE

L'achat de fournitures scolaires constitue « LA » dépense de la rentrée. Il n'est pas inutile en la matière de rappeler quelques principes essentiels qui peuvent être source d'économie. Voici les règles d'or.

1 PRIVILÉGIEZ LE RECYCLAGE
DES FOURNITURES DE
L'ANNÉE DERNIÈRE



2 COMPAREZ LES PRIX



3 N'ACHETEZ QUE LE STRICT
NÉCESSAIRE



4 ÉTUDIEZ LES ACHATS
PAR LOTS



5 ÉVITEZ LES ARTICLES
« PREMIER PRIX »



6 ÉCHELONNEZ VOS
ACHATS



7 FAITES VOS COURSES
SANS VOS ENFANTS



8 PENSEZ ÉGALEMENT AUX
ACHATS SUR INTERNET



www.familles-de-france.org
@Familles2France

8. Fournitures de la rentrée scolaire 2018-2019

8.1 Les fournitures scolaires de la rentrée

A chaque rentrée, son lot de nouveautés. Alors quelles sont les tendances pour cette rentrée scolaire 2018-2019 ?

- **Des fournitures scolaires toujours plus innovantes**

Cette année encore, des fournitures scolaires aux graphismes originaux ou à la pointe de l'innovation sont présentes en rayon. Pour ce qui est des fournitures originales, on retrouve des trousse transparentes « spécial examen », des rollers à encre gel thermosensible qui permettent d'écrire et d'effacer à l'infini, des stylos porte-mines fluorescents.

- **Les fournitures à destination des enfants : les héros ou héroïnes tirés de leur dessins animés ou séries télévisées préférés**

Les rayons sont pleins de produits scolaires sous licence et comme chaque année, tous les héros préférés des enfants sont au rendez-vous.

Plus chers que des fournitures classiques, les articles griffés sont des produits incontournables et restent des valeurs sûres pour les fabricants.

- **l'univers des dessins animés, des mangas et des bandes dessinées**

Comme chaque année, les articles griffés et tirés des héros de bandes dessinées, des dessins animés et des films sont présents dans les rayons. Les fans de dessins animés et des films ont le choix entre des produits SOY LUNA, CHICA VAMPIRO, les MINIONS, AVENGERS, CARS, etc.

- **Les griffes « sportswear »**

Les licences de sport restent incontournables cette année encore : PUMA, AIRNESS, CONVERSE, QUICK SILVER, VANS, DDP, RIP CURL, PSG, FC BARCELONE, OL, etc. ; que de marques pour ravir les sportifs !

- **Les fournitures de marque « distributeur : bon rapport qualité/prix**

Les fournitures de marque « distributeur » sont devenues un incontournable de la rentrée et ont un bon rapport qualité/prix.

- **Méfiez-vous des fournitures fantaisies : ludiques mais onéreuses**

Les fournitures fantaisies sont certes attractives mais peuvent s'avérer chères. Un conseil : comparez le prix de l'article original et l'article version fantaisie et vous constaterez que cela peut vous coûter cher.

8.2 Les nouveautés de la rentrée

▪ Les « packs rentrée scolaire »

De plus en plus de professionnels, notamment sur internet, proposent des « packs rentrée scolaire ».

Censés faciliter l'achat, ces « packs » regroupent des fournitures de rentrée scolaire présélectionnées par le professionnel, comprenant l'affichage de chaque article et l'affichage du montant du « pack ». S'il est possible de désélectionner un ou plusieurs articles faisant ainsi baisser le prix du « pack », il ne semble cependant pas possible de sélectionner un article du site internet (vendu en dehors du « pack ») pour le mettre dans le « pack ».

Attention donc à bien regarder ce que contiennent ces « packs » et s'ils correspondent à votre budget et surtout à la liste donnée par l'établissement scolaire.

Il est d'ailleurs fort probable que ces « packs » ne couvrent pas la totalité des fournitures demandées par les établissements scolaires, il vous faudra alors commander le reste des fournitures à côté. Veillez dans ce cas à ne pas faire de doublon (fourniture contenue dans le « pack » et achetée sur le site internet) qui aurait pour effet de faire augmenter le montant de la facture.

N'hésitez pas à faire des simulations de commande avec et sans le « pack » afin de voir ce qui est le plus avantageux pour vous.

▪ Des « micros » rollers de protection

HENKEL a sorti des rollers de correction de taille mini.

▪ Un stylo à encre gel métallisé bicolore

Pentel a élaboré un stylo roller encre gel métallisé et irisé avec 2 effets de couleur. Une couleur différente est reflétée sur fond clair ou foncé. En fonction de l'angle de vue adopté les effets de couleurs se modifient : sur papier blanc, les couleurs sont brillantes et irisées. Sur papier noir, elles sont métallisées

▪ Des stylos rollers à encre thermosensible

UNI-BALL a créé des stylos rollers à encre thermosensible c'est-à-dire que l'encre s'efface grâce au capuchon

▪ Bouteille de gouache

MAPED a développé une bouteille de gouache ressemblante à une petite gourde, lavable en machine

8.3 Les fournitures scolaires écologiques

■ Pourquoi choisir des fournitures écologiques ?

La rentrée des classes étant synonyme de dépenses conséquentes, beaucoup de parents, soucieux d'effectuer des économies, se tournent vers le meilleur prix. C'est pourquoi, se tourner vers l'achat de fournitures scolaires écologiques n'est pas forcément le premier réflexe des consommateurs, les produits écologiques ayant une réputation de cherté.

Surfant sur la vague de la prise de conscience environnementale, de plus en plus de sites internet se spécialisent dans la vente de fournitures (pour la rentrée scolaire, le travail...) écologiques.

Pourtant, il s'avère que les prix ne sont pas forcément plus élevés que le prix des fournitures classiques.

Exemple : taille crayon en bois deux trous à 0.95€, règle en bois 30 cm à 0.88€, grand cahier recyclé au format 24 x 32cm à 1.62€³.

Le choix de se tourner vers les fournitures écologiques pourrait s'avérer judicieux car, sans réel surcoût, cette action permettrait d'aider à la préservation de notre environnement.

En effet, la plupart des fournitures sont en plastique (équerre, règle, stylo, rapporteur...), matière parfois peu résistante et très difficile à recycler.

Pour économiser et en même temps préserver l'environnement, il est vivement recommandé de faire un tri afin de mettre de côté les fournitures pouvant être réutilisées pour la nouvelle année. En général on a pu constater que la trousse et le cartable sont très souvent réutilisés ce qui permet de faire des économies notoires.

Aussi, dans n'importe quel acte d'achat, il est préférable de privilégier les produits rechargeables plutôt que ceux à usage unique car, d'une part, ils sont plus économiques et d'autre part, ils sont plus écologiques.

Si l'achat de fournitures écologique n'est pas possible, il faut également privilégier les fournitures durables c'est-à-dire résistantes dans le temps (par exemple : un ensemble géométrique en plastique incassable voire, mieux, en métal ou en bois).

Pour une rentrée écologique, il ne faut surtout pas manquer de faire attention au label inscrit sur les produits. En effet, les différents labels ont été classés par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Grâce à cette liste de labels, la grande distribution propose de plus en plus fournitures recyclées qui selon l'Ecolabel européen ont un faible impact environnemental.

Enfin, pourquoi ne pas se pencher sur les achats d'occasion pour éviter le gaspillage ?

L'association Zéro Waste organise des bourses aux fournitures de seconde main qui se tiennent dans sa maison du Zéro déchet à Paris et à Nice. L'initiative est intéressante,

³ Site internet : <http://www.ecoburo.fr/>

puisque les bénévoles prennent soin de faire le tri entre les fournitures qui peuvent être revendues et celles qu'il est impératif de recycler.

▪ Rappel des certifications et des labels officiels existants

La marque « **NF Environnement** » est la certification écologique officielle française délivrée par l'Agence Française de Normalisation (AFNOR). A performances d'usage égales, la marque NF Environnement distingue les produits dont l'impact sur l'environnement est réduit. Pour obtenir la marque NF Environnement, le produit doit être conforme à des critères écologiques et d'aptitude à l'usage.

Les papeteries qui en bénéficient sont les Papeteries SILL, HAMELIN et que l'on retrouve notamment sous la marque OXFORD, SUPER CONQUERANT, dans les produits distribués par la grande distribution (CARREFOUR, AUCHAN, CASINO, SUPER U...) mais également dans les magasins spécialisés (PLEIN CIEL, MAJUSCULE...). Certains produits proposés par BIC ont également cette norme.

Le logo « **Forest Stewardship Council** » (FSC) qui répond aux principes du développement durable, d'une bonne gestion forestière et qui est reconnu notamment pour des articles FILOFAX, pour la gamme Green de STABILO et pour les produits distribués par les Papeteries SILL.

Le logo « **Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes** » (PECF) garantit une gestion durable des forêts et est présente chez CLAIREFONTAINE, EXACOMPTA, QUO VADIS... .

La certification ISO 14001 sur le management environnemental. Ce n'est pas à proprement parler un label. C'est une norme de certification environnementale internationale qui concerne les entreprises comme STABILO. Il y a également **la norme ISO 14021** qui s'adresse aux déclarations environnementales sur les produits, faites sous la seule et entière responsabilité des entreprises (exemple PENTEL).

Il existe également la certification « **ange bleu** » (Blauer Engel) qui est un écolabel d'origine allemande, créé en 1977.

Il est décerné par le Jury « Umweltzeichen », composé de 13 membres (associations de défense de l'environnement, de défense des consommateurs, syndicats, etc.). Il n'est décerné qu'à des produits conformes à un cahier des charges strict.

▪ Un large panel de fournitures dites « vertes »

Le facteur environnemental est au cœur du processus de fabrication d'une partie des fournitures scolaires.

Les entreprises du secteur ont toutes adopté une démarche sociétale c'est-à-dire qu'elles essaient de prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement.

Les certifications et les labels officiels foisonnent également sur les fournitures scolaires : Familles de France vous rappelle chaque année la signification de ces appellations afin d'acheter vos produits en toute connaissance de cause.

L'utilisation des matériaux recyclés est une des composantes majeures des fournitures scolaires. Le recyclage d'anciens produits comme le plastique, le bois, le papier se retrouve dans les stylos, les feuilles, les cahiers, dévidoirs à scotch...

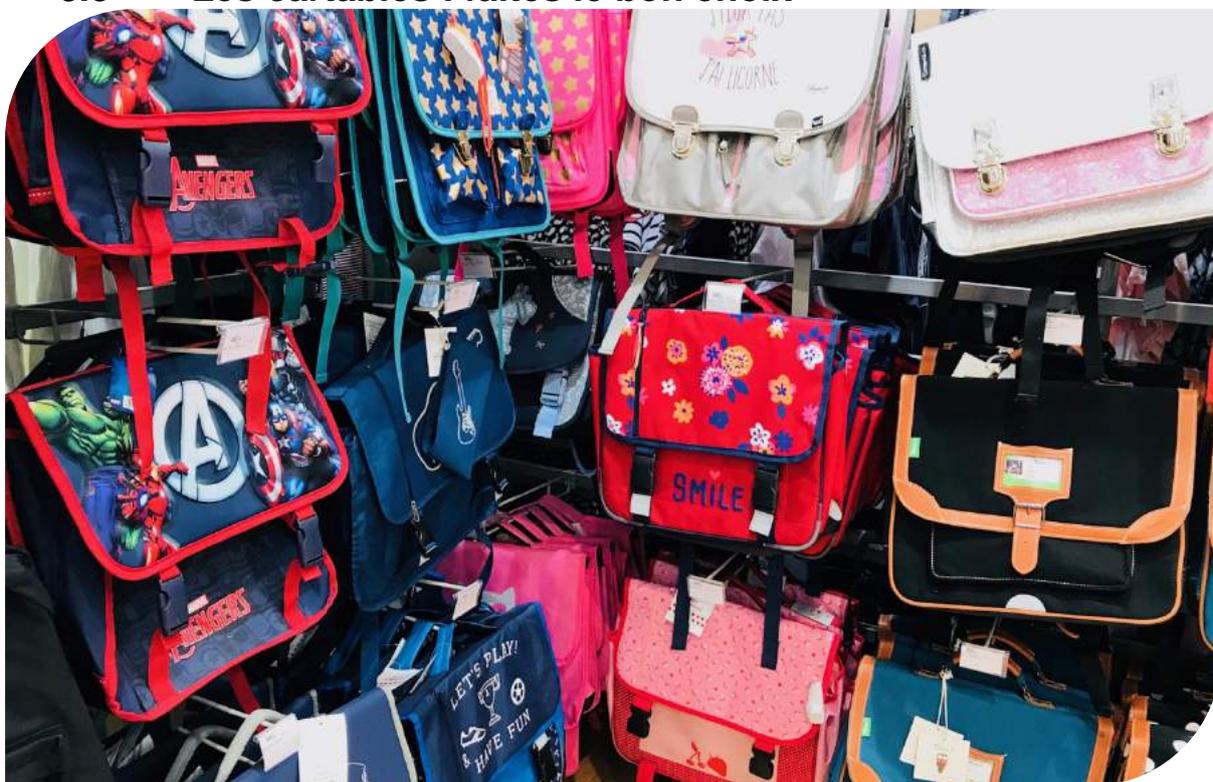
UHU a développé une gamme de tube de colle fabriqué à partir de plastique d'origine végétale, notamment de canne à sucre.

STABILO a lancé depuis quelques années maintenant sa gamme GREEN en produits recyclés et en bois certifié FSC et un de leur stylo feutre est composé à 98% de matériaux recyclés (le corps, le capuchon, le cône, l'embout, le clip, la pointe, l'enveloppe du tampon, le tampon).

D'autres fabricants proposent également ce type de produit comme par exemple la gamme Begreen de PILOT, la gamme Recycology chez PENTEL (64% de matériaux recyclés), la gamme Forever chez Clairefontaine réalisée avec du papier 100% recyclé, la gamme eolutions chez BIC, la gamme greenlogic chez MAPED.

On trouve également de nombreux produits à base de matériaux naturels comme le bois ou sans solvant toxique, des correcteurs à base d'eau, des cahiers dont les feuilles ne sont pas traitées au chlore ni aux azurants optiques et des produits de plus en plus rechargeables afin d'éviter le gaspillage.

8.3 Les cartables : faites le bon choix



Le cartable est l'accessoire indispensable de la rentrée mais c'est également l'article qui pèse le plus dans le budget des familles.

En rayon, le cartable se décline soit à roulettes soit sous forme de sac à dos, de toutes les couleurs et de toutes les formes. Comment faire le bon choix ?

Il y en aura pour tous les styles : des cartables, des sacs à dos, des trolley...de toutes les couleurs et proposés sous de nombreuses licences.

Comment choisir celui qui sera le mieux pour son enfant ?

▪ **Les cartables**

Le cartable est l'élément de la rentrée scolaire. Si le cartable de l'année dernière est encore en bon état, réutilisez-le. Cela vous fera faire des économies et en plus c'est un geste « développement durable ».

Coté confort, vérifiez que le cartable soit adapté à la taille de l'enfant et qu'il soit léger. Par ailleurs, les bretelles doivent être de préférence réglables et suffisamment larges pour s'adapter au mieux aux épaules de l'enfant.

Les bretelles et le coté dos doivent être matelassés afin d'assurer un portage dos confortable.

Pour que le cartable résiste mieux aux chocs qu'il subit, choisissez-le avec un fond rembourré en PVC, en cuir ou en mousse ou avec une gomme imperméabilisante.

Certains cartables disposent désormais de bandes réfléchissantes afin de permettre de mieux voir l'enfant piéton lorsqu'il fait sombre.

Nous vous conseillons toujours d'acheter un cartable un peu plus cher mais qui résistera dans le temps.

Coté tendance pour la rentrée, les cartables griffés sont toujours omniprésents dans les rayons mais attention ceux-ci coûtent beaucoup plus chers qu'un cartable basique à qualité égale.

▪ **Le Trolley (cartable à roulettes)**

Le cartable à roulette a été en partie conçu pour soulager le dos de nos enfants. Ils sont pratiques car ils sont bien compartimentés, fonctionnels et sont renforcés pour la plupart. Veillez tout de même à ce que le cartable à roulettes ne soit pas trop rempli lorsque votre enfant devra le porter dans les escaliers.

Vérifiez que les roulettes ont des capots de protection pour éviter de salir les vêtements quand le cartable aura roulé dans l'eau ou la boue.

Portez également attention à la canne du trolley : en effet, celle-ci doit être facilement pliée et dépliée.

▪ **Le sac à dos**

Le sac à dos, plus adapté pour le collège et le lycée doit être également choisi en fonction de la taille de l'enfant, de sa fonctionnalité (nombre de rangements, poches intérieures...).

Le sac à dos doit avoir un renfort au fond du sac et sur les coins afin d'être le plus résistant et solide possible.

La gamme de sac à dos BODYPACK possède un système anti-ouverture pour les transports en commun et le plus est la garantie commerciale proposée qui est de 4 ans.

- **Les cartables : bien choisir la taille**

Niveau scolaire	Taille cartable
CP	Entre 35 et 38 cm, optez pour un cartable léger
CE1	Entre 35 et 38 cm, avec des espaces de rangements suffisants
CE2	Entre 38 et 41 cm
CM1/ CM2	A partir de 41 cm avec des nombreux espaces de rangements
6ème	A partir 41cm

- **Reprise du cartable : point sur les offres**

Nombreuses sont les enseignes de la grande distribution qui proposent des offres de reprise du cartable. Elles fonctionnent quasiment toutes de la même manière : en ramenant votre ancien cartable, non abimé, pendant une période donnée, vous pouvez bénéficier d'un bon d'achat à valoir dans l'enseigne en question, d'un montant de 10 € en général. Il s'utilise pour un minimum d'achat de 50 euros à valoir dans le rayon papeterie, fournitures scolaires, cartables.

Même si cette offre a le mérite d'exister, il n'est pas sûr qu'elle soit si profitable au consommateur car le montant minimal d'achat est relativement élevé (50 euros) et cela peut influencer le consommateur à effectuer l'intégralité de ces courses dans l'enseigne en question.

9. L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) 2018

9.1 L'allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire est une allocation versée sous condition de ressources aux familles qui ont à charge un ou plusieurs enfants scolarisés. Elle est destinée à aider les familles à effectuer tous les achats nécessaires à l'enfant au moment de la rentrée scolaire. Elle bénéficie à plus de 3 millions de familles, pour une dépense d'1,5 milliard d'€.

Montants de l'ARS à la rentrée 2018 ⁴

- 369,57 € pour un enfant entre 6 et 10 ans,
- 389,96 € pour un enfant entre 11 et 14 ans,
- 403,47 € pour un enfant entre 15 et 18 ans.

L'ARS est soumise à la **CRDS**, et après déduction (- 0,5%) les parents percevront donc concrètement :

367,73 € pour un enfant entre 6 et 10 ans
388,02 € pour un enfant entre 11 et 14 ans
401,47 € pour un enfant entre 15 et 18 ans

Conditions d'attribution

1. Enfant à charge entre 6 et 18 ans :
L'enfant doit être âgé d'au moins 6 ans au 1^{er} février 2019, et ne pas avoir atteint l'âge de 18 ans révolus au 15 septembre 2018.
2. Scolarité :
Il doit être élève, étudiant, ou apprenti gagnant moins de 55% du SMIC.
3. Ressources :
Les ressources de la famille ne doivent pas dépasser un certain plafond.

Plafonds de ressources pour 2018

Sur l'année fiscale 2016 le revenu net catégoriel annuel imposable ne doit pas dépasser :

1. 24 453 € pour une famille avec un enfant
2. 30 096 € avec deux enfants
3. 35 739 € avec trois enfants
4. + 5 643 € par enfant supplémentaire

Allocation différentielle

Les familles dont les ressources dépassent quelque peu ces plafonds peuvent bénéficier d'une ARS au montant minoré. Il s'agit de l'allocation différentielle.

Calcul : l'allocation différentielle est égale, pour chaque enfant, à la différence entre :

⁴ Les plafonds de ressources ont augmenté de +0,2% au 1^{er} janvier 2018, le montant des prestations familiales a été revalorisé de +1% au 1^{er} avril 2018.

1. les plafonds de ressources pour l'octroi de l'ARS à taux plein, plafonds qui sont majorés pour chaque tranche d'âge du montant de l'ARS, multiplié par le nombre d'enfants y ouvrant droit pour cette tranche d'âge,
2. les ressources déclarées du foyer.

Un exemple d'ARS différentielle pour éclairer cette règle de calcul compliquée :

Hypothèse d'une famille avec 2 enfants, un de 8 et un de 15 ans :

1. le plafond de ressources pour bénéficier de l'ARS pour une famille de 2 enfants est de 30 096 €
2. le foyer déclare des ressources de 30 700 €, soit juste au-dessus du plafond
3. le montant de l'ARS taux plein est de 369,57 € pour un enfant de 8 ans et 403,47 € pour un enfant de 15 ans

Montant global d'ARS différentielle :

$$(30\,096 + 369,57 + 403,47) - 30\,700 = \mathbf{169,04\ €}$$

ARS différentielle due au titre de l'enfant de 8 ans :

$$(169,04 \times 369,57) \div [(369,57 \times 1) + (403,47 \times 1)] = \mathbf{80,81\ €}$$

ARS différentielle due au titre de l'enfant de 15 ans :

$$(169,04 \times 403,47) \div [(369,57 \times 1) + (403,47 \times 1)] = \mathbf{88,23\ €}$$

Montants réels perçus par la famille après déduction de la CRDS : **76,77 € pour l'enfant de 8 ans, et 83,82 € pour l'enfant de 15 ans.**

9.2 Paiement

Pour les enfants de 6 à 16 ans

La famille qui est allocataire et remplit les conditions énumérées plus haut n'a pas de démarche à faire : elle recevra automatiquement l'ARS à partir du **mois d'août**.

La famille qui n'est pas encore allocataire, mais qui a un enfant à charge et remplit les conditions énumérées plus haut, doit remplir un dossier auprès de la caisse d'allocations familiales de son département afin de percevoir l'ARS.

Pour les enfants de 16 à 18 ans

Pour les jeunes de 16 à 18 ans, le paiement se fait après que les parents aient justifié de la poursuite de la scolarité. Il n'est désormais plus nécessaire d'attendre le justificatif de scolarité fourni par l'établissement (donc la rentrée) : il suffit d'attester sur l'honneur que l'enfant est inscrit dans un établissement scolaire. Cette démarche se fait en ligne, dès le mois de juillet, via l'espace " Mon compte " sur le site caf.fr ou depuis l'application mobile " Caf-Mon compte ".



Pour les apprentis

La Caf adresse une déclaration de situation à la fin du mois d'août, qui doit être complétée et retournée.

Rappel « ressources »

Depuis 2008, plus de déclaration de ressources puisque les Caf récupèrent automatiquement les revenus déclarés auprès des services des impôts. C'est la déclaration d'impôt 2016 qui sert au calcul des droits à prestation pour 2018.

Historique : les réformes de l'ARS

1. Depuis la rentrée 2002, deux ARS coexistent : l'une à taux plein, l'autre à taux différentiel bénéficiant aux familles qui dépassent les plafonds de ressources
2. Depuis 2008, le montant de l'ARS est modulé en fonction de l'âge des enfants
3. A la rentrée 2012, les montants de l'ARS ont été relevés de + 25%
4. Depuis la rentrée 2014, l'obligation de fournir un certificat de scolarité pour les enfants âgés entre 16 et 18 ans a été supprimée : une déclaration sur l'honneur suffit désormais
5. En 2015, les enfants handicapés maintenus à 6 ans en classe maternelle du fait de leur handicap sont éligibles à l'ARS

POSITIONS DE FAMILLES DE FRANCE

Familles de France regrette que les familles ne puissent pas bénéficier d'une modulation de l'ARS plus équilibrée.

Si le principe de la modulation de l'ARS (6-10 ans ; 11-14 ans et 15-18 ans) est une demande que Familles de France avait émise depuis longtemps déjà, la simple modulation en fonction de l'âge de l'enfant ne suffit pas : nous soutenons, année après année, que les besoins de l'enfant évoluent en fonction de son niveau scolaire.

La modulation doit donc prendre en compte :

1. la classe (le coût d'une rentrée en primaire est bien moindre que la rentrée d'un lycéen, l'âge ne permettant pas non plus de prendre en compte des situations comme le redoublement, etc.) ;
2. la filière (les équipements demandés varient en fonction de l'orientation choisie, et certains équipements pour les filières professionnelles se révèlent nombreux et coûteux).

C'est d'ailleurs bien l'opinion des familles, puisque selon les données de la Cnaf (l'essentiel n°147 juin 2014) les bénéficiaires de l'ARS sont favorables à une prestation encore davantage modulée : les trois quart des parents d'un enfant en élémentaire jugent que le montant de l'allocation est suffisant, contre 51% quand l'enfant est au collège, et 40% quand l'enfant est au lycée.

9.3 Toutes les aides à la scolarité

Ci-après les aides financières à la scolarité recensées⁵ :

1. l'allocation de rentrée scolaire,
2. les bourses de fréquentation scolaire – école primaire,
3. les bourses des collèges,
4. les bourses de lycée,
5. les bourses au mérite,
6. les aides financières pour les élèves inscrits dans la voie professionnelle,
7. la prime à l'élève boursier reprenant sa formation,
8. les aides aux élèves en internat,
9. le fonds social lycéen ou collégien.



Pour toute information complémentaire sur ces aides, n'hésitez pas à prendre contact avec l'établissement scolaire de votre enfant.

Etudiants : sécurité sociale

A compter du 1^{er} septembre 2018 la Sécurité sociale étudiant disparaît :

- Tous les **nouveaux inscrits** dans l'enseignement supérieur resteront affiliés à leur régime actuel de sécurité sociale (généralement celui des parents).
- La cotisation annuelle de 217€ disparaît elle aussi.
- Les étudiants **déjà inscrits** dans un établissement d'enseignement supérieur en 2017-2018 restent rattachés à leur mutuelle étudiante pour l'année universitaire 2018-2019.
- Au **31 août 2019** l'ensemble du régime étudiant aura disparu et chacun sera rattaché à la CPAM.
- Au-delà de cette couverture santé de base, les étudiants sont libres de choisir la **couverture complémentaire** qui garantira le remboursement de leurs soins (rattachement à la mutuelle des parents, mutuelle étudiant ou tout autre organisme ...).
- **A faire** : créer un compte personnel sur <https://www.ameli.fr/>, mettre à jour sa **carte vitale**, choisir d'une couverture santé complémentaire

⁵ Voir notre site internet : <http://familles-de-france.org/>

10. Les effectifs de la rentrée 2017

10.1 Les effectifs

Voici les prévisions d'effectifs du premier et second degrés, secteurs public et privé ⁶

Ecoles préélémentaires :	2 492 382 élèves -1,2 % par rapport à 2017
Ecoles élémentaires :	4 203 138 élèves -0,2 % par rapport à 2017
Cycle collège ⁷ : 2017	3256 175 élèves +1 % par rapport à 2017
Dont la classe de 6 ^{ème} : 2017	827 919 élèves -0,1 % par rapport à 2017
Cycle lycée ⁸ : 2017	2 279 471 élèves -0,3% par rapport à 2017
Total second degré à 2017	5 655 811 élèves +0,5% par rapport à 2017

10.2 Quelques tendances à souligner

La tendance décelée en 2017 continue. Les effectifs de l'école élémentaire poursuivent leur baisse, alors que les effectifs du second degré augmentent, un phénomène qui s'explique essentiellement par des raisons démographiques (la génération entrant au collège cette année est plus importante que celle rentrant en CP).

1. Préscolarisation à 2 ans

Les effectifs d'enfants scolarisés dès 2 ans en maternelle devraient baisser de -0,5% en 2018 (92 420 élèves).

2. Dédoublage des classes de CP

Le dédoublement des classes de CP dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcés REP+, qui concernait 2 200 classes en 2017, devraient monter en puissance et s'étendre à 5 400 classes de CP et de CE1 à la rentrée 2018.

3. Scolarisation des élèves handicapés

Avec près de 51 600 enfants (soit +1,8% par rapport à 2017) dans le primaire et plus de 36 095 (+7,6%) dans le secondaire, les effectifs des enfants handicapés accueillis en milieu ordinaire augmentent régulièrement.

4. Orientation au lycée

Tendance visible ces dernières années et qui se poursuit : les effectifs des filières générales et technologiques sont toujours stables (+0,1 %) que les effectifs des filières professionnelles, qui régressent (-1,5 %).

⁶ Prévisions d'effectifs d'élèves des premier et second degrés pour les rentrées 2018 et 2019. Notes d'information n° 18.04 et 18.05 - mars 2018. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

⁷ 6^{ème} à la 3^{ème}, dont ULIS, SEGPA et préprofessionnel

⁸ Second cycle professionnel, technologique et général

VIE DU MOUVEMENT

Notre objectif : construire des ponts entre les familles et l'école, pour que chaque enfant y trouve sa place et sa voie de réussite !

Le mouvement Familles de France intervient dans les établissements scolaires pour des actions de sensibilisation : nouvelles technologies, jeux vidéo, addictions, justice, santé, sexualité... Des formations organisées par la fédération nationale permettent à un ensemble de bénévoles en relais local de proposer ces actions auprès de nombreux établissements.

Agréé Jeunesse et Education populaire, Familles de France intervient auprès des jeunes : nos associations proposent des accueils et des activités de loisirs multiples pour accompagner les projets, éduquer, et prévenir les risques.

En tant **qu'association familiale**, Familles de France travaille aux côtés des parents : conférences sur la parentalité, groupes de parole, cafés des parents, permanences et accueils... échanges et partages d'expérience pour progresser ou pour ne pas rester seuls face à ses problèmes.

Nos services aux familles :

1. Des accueils périscolaires : à la sortie de l'école, le mercredi, le temps du déjeuner ? A domicile ou en centre de loisirs ? Nos associations sont également présentes auprès des enfants et pour aider les parents à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle.
2. L'aide aux devoirs : accompagnement scolaire ou cours à domicile, on peut également profiter du temps après l'école pour apprendre autrement, ou réapprendre tout ce que l'on n'a pas forcément acquis. Nos associations travaillent directement avec les professeurs pour proposer après la classe des conseils personnalisés, et une aide individualisée, pour rassurer et booster la confiance des enfants dans leurs propres capacités.
3. Des activités de loisirs, culturelles ou sportives : nos associations proposent tout type d'activités – manuelles, artistiques, sportives, ou intellectuelles... – au goût de tous les enfants. Toutes aussi importantes pour la tête que pour le corps, elles sont essentielles à l'épanouissement : elles développent la curiosité, la confiance en soi, et d'autres compétences au-delà des compétences scolaires.
4. L'éveil pédagogique : dans les bibliothèques, médiathèques et ludothèques... Un accueil spécifique pour les plus jeunes par des équipes d'animation qui proposent aux enfants, en groupe, des activités d'éveil par le jeu, des animations autour du conte et de la lecture.



11. Apprendre autrement : « Plan mercredi » et « Un livre pour les vacances »

▪ Plan mercredi

Suite à l'adaptation des rythmes scolaires rendue possible depuis la rentrée 2017, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, présentait le 20 juin dernier les grandes lignes du Plan mercredi.

Destiné à organiser les temps périscolaires pour les communes qui programment les enseignements sur une semaine de 4 jours, ce plan fixe :

- Le financement des activités scolaires du mercredi à hauteur de 1€ par heure et par enfant (contre 0.54€ antérieurement) par le biais des **CAF**,
- Un financement conditionné à la formalisation dans le cadre d'un **projet éducatif territorial** partenarial (communes ou intercommunalités et acteurs du territoire : associations, établissements culturels, centre de loisirs, école, familles...) et au respect de la **charte de qualité**,
- Des conditions d'encadrement adaptables, notamment avec la possible prise en compte des intervenants ponctuels (entraîneur sportif, professeur...) dans le personnel encadrant.

Pour les communes qui conservent une organisation sur 4 jours et demi, le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est maintenu.

Le Plan mercredi engage les accueils périscolaires autour des axes suivants :

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant (liens écoles-accueils collectifs de mineurs, activités sportives, de loisirs ou culturelles...),
- L'accueil de tous les publics (enfants en situation de handicap, familles en situation vulnérable...),
- La mise en valeur de la richesse du territoire (mobilisation de l'environnement naturel, des établissements et institutions culturelles, ... pour proposer des activités aux enfants),
- Le développement d'activités éducatives de qualité.

Le site du ministère planmercredi.education.gouv.fr propose des informations pratiques, des conseils méthodologiques et des ressources pédagogiques aux organisateurs.

▪ **Lecture : 350^{ème} anniversaire des Fables de la Fontaine**

2018 marque le 350^{ème} anniversaire de la première publication des Fables de la Fontaine (plus de 240 fables publiées entre 1668 et 1693).

- Dans le cadre du dispositif « **un livre pour les vacances** », tous les élèves de CM2 sont cette année partis en vacances avec un exemplaire des Fables de la Fontaine illustrées par Johann Sfar.
- Pour la fin de l'année scolaire et jusqu'au début de l'été, **Familles de France en partenariat avec Bamboo Edition** lançait un **grand concours de dessin** invitant les enfants à illustrer eux-mêmes les fables. Les gagnants du concours ont eux aussi reçu un livre.



LE SUJET DE CE CONCOURS :

Les fables de la Fontaine.

Bravo et merci à Clémentine, Iris, Ambre, Victoria, Scarlett, Julia, Zoé, Jérémy, Maxence, Charlize, Brynhild, Pauline, Milana, Anne-Françoise, Yasmine, Noor, Maissa, Ines, Leia, Alix, Wassim, Wissam, Isaure, Hermine, Coline, Amélia, Adam, Louise, Noé, Elsa, Rodolphe, Mathilde, Léa, Safaa, Mumima, Omayma, Rayan, Malak, Hafsa, Bertrand, Alix, Bertille, Grégoire, Pierre, Maïa, Melissende, Colombe, Grégoire, Paul, Martin **pour leurs dessins.**

Merci à l'association des familles de Nogent le Rotrou (28), l'association Familles de France Paris 15 (75), l'association familiale du Soissonnais (02), l'association familiale de Verberie et sa région (60) **pour avoir animé des concours pour les enfants de leurs structures.**



12. Annexes

12.1 ANNEXE 1 : Liste des 45 articles de l'enquête

Papeterie (17 articles)

- Cahiers de brouillon - lot de 5- 60g minimum
- Agenda scolaire (calendaire)
- Cahier de 96 pages - piqué - (21 x 29,7 cm) - 90 g - **(x2)**
- Cahier de 96 pages - piqué - (17 x 22 cm) - 90 g – **(x2)**
- Cahier de 96 pages- piqué- (24 x 32 cm) - 90g – **(x2)**
- Cahier de musique de 48 pages - (17 x 22 cm) - **à l'unité**
- Feuillet mobiles perforés - 400 pages - (21 x 29,7 cm) - 70 g minimum
- Copies doubles perforées - 400 pages - (21 x 29,7 cm) - 70 g minimum
- Pochette de 12 feuilles de dessin - (24 x 32 cm) - 180 g
- Pochette de 24 feuilles de papier calque - (24 x 32 cm) - 70 g
- Classeur rigide – (21 x 29,7 cm) – dos de 4 cm – **(x2)**
- Classeur souple – (21 x 29,7 cm) – dos de 2 cm – **(x2)**
- Intercalaires - (21 x 29,7 cm) - 2 lots de 5, 6 ou 7
- Pochettes plastiques perforées (21 x 29,7 cm) - lot de 100
- Protège-cahier transparent - (21 x 29,7 cm) - **(x2)**
- Protège-cahier transparent - (17 x 22 cm) – **(x2)**
- Protège-cahier transparent - (24x32 cm) – **(x2)**

Fournitures (25 articles)

- Protège document – 40 vues – format A4 – à l'unité
- Rouleau de plastique pour couvrir les livres - 6 mètres
- Roller de correction-bande sèche- minimum 12 m
- Etiquettes autocollantes blanches – 24
- Stylo plume
- 30 petites cartouches d'encre bleue
- Crayons à papier - hb ou 2b - **lot de 2**
- Pochette de 12 crayons de couleurs
- Pochette 12 feutres- lavable- sans solvant
- Stylos à bille (x4) (assortiment de couleurs)
- Effaceur - réécriteur – **(x2)**
- Gomme
- Bâton de colle de 8 g – **(x3)**
- Rouleau de ruban adhésif avec dévidoir – minimum 7m
- Règle plate en plastique - 30 cm- incassable
- Rapporteur en plastique - 12 cm- incassable
- Equerre en plastique - 21 cm - 60°- incassable
- Taille crayon avec réservoir
- Compas simple à mine sans accessoires – avec une bague de protection
- Boîte de gouache - 5 tubes
- Pinceaux de tailles différentes - **lot de 3**
- Ciseaux –minimum 13 cm
- Trousse
- Calculatrice pour collégiens (6^{ème} à 3^{ème})
- Sac à dos ou « cartable » pouvant durer 2 ans

VETEMENTS (3 articles)

- Jogging complet (pantalon + veste (pour un enfant de 12 ans ou 138 cm)
- Chaussures de sport -1 paire (du 36 au 40)
- Chaussettes –du 36 au 40 - **(X 2)**

12.2 ANNEXE 2 : NOMBRE D'ENQUETES EFFECTUEES PAR DEPARTEMENT

Nombre d'enquêtes par département 2018

Libellé département Internet	Hypermarchés Total	Supermarchés	Magasins spécialisés		
06 Alpes-Maritimes	3		1		4
12 Aveyron		2	1		3
13 Bouches-du-Rhône	3		2		5
18 Cher	9	11	8		28
19 Corrèze	3	2	1		6
26 Drôme	2		2		4
28 Eure-et-Loir	5	8	2		15
30 Gard	1		2		3
34 Hérault	4		6		10
35 Île-et-Vilaine	12	6	14		32
37 Indre-et-Loire	2	3			5
41 Loir-et-Cher	2	4			6
42 Loire	1	2	3		6
50 Manche	1				1
53 Mayenne	2		1		3
55 Meuse	4	14	2		20
57 Moselle	3		4		7
60 Oise	5	1	3	1	10
61 Orne		1			1
71 Saône-et-Loire	1	4	4		9
74 Haute-Savoie	1	2	2		5
75 Paris	1	1	2		4
81 Tarn	2	1	2		5
86 Vienne	4	2			6
92 Hauts-de-Seine	1				1
93 Seine-Saint-Denis	5	3	5		13
94 Val-de-Marne	2	1	2		5
95 Val-d'Oise	4		1		5
97 Guadeloupe			1		1
Total général	83	68	71	1	223